



LCL

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LCL Nouvelle génération

La CFDT obtient des mesures sociales

17 mai 2021



L'annonce du **Projet Réseau LCL Nouvelle Génération** par la Direction Générale a amené la CFDT à réagir en dénonçant, entre autres, le retrait de LCL des zones rurales, les risques importants d'attrition de notre fond de commerce et en forçant la Direction à appliquer des mesures sociales plus conséquentes pour nos collègues.

Ainsi, la CFDT a insisté auprès de la Direction, dès début avril 2021, pour l'ouverture d'une négociation sur des mesures d'accompagnement.

Les demandes de la CFDT visaient à améliorer les premières propositions financières présentées (sous conditions d'éligibilité) et à les étendre à d'autres sujets tels que la neutralisation de la RVP, du TAT et la mise en place de mesures de retraite progressive...

Grâce à la signature de la CFDT, les propositions initiales de la Direction insuffisantes seront majorées.

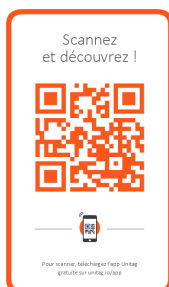
Outre **l'obtention du versement de toutes les primes en une fois, contre trois dans le projet initial**, retrouvez ci-dessous les principales avancées obtenues grâce à notre action :

► **Trajet en transport en commun**

- En IdF et en province : les montant des primes allouées restent à l'identique (1200€, 1800€, 2400€ en fonction de l'allongement du temps de trajet) **mais concernent dorénavant les deux conjoints LCL.**

► **Trajet en transport individuel**

- En IdF : **majoration du montant des primes** (1200€, 1800€, 2400€ en fonction de l'allongement du temps de trajet), **Elles concernent désormais les deux conjoints LCL,**
- En province, la prime de 5000€ est maintenue telle que, **mais elle concerne les deux conjoints LCL,**
- En IdF et en province : **une prime de 1000€ d'aide à l'obtention du permis de conduire est mise en place.**



CFDT DELEGATION NATIONALE - Imm. Garonne - 2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
01.42.95.11.80 BC 401-07 Outlook : cfdt_delegation-nationale@lcl.fr Site : cfdt-lcl.org
Mail : cfdt.lcl.dn@gmail.com

► Primes garde d'enfants

- En IdF et en province :
 - ⇒ 2000 € par enfant de moins de 7 ans,
 - ⇒ 1500 € par enfant de 7 à 10 ans inclus,
 - ⇒ 1300 € par enfants de 11 ans a 13 ans inclus.

► Prime de déménagement

- En IdF et en province, **majoration des montants** : 19000€ (seul) et 23000€ (couple LCL) vs 17600€ et 21000€. La majoration pour enfant à charge de cette prime **passe de 1070€ à 1100€** (pour un enfant) et passe **à 2200€** à partir du 3^{ème} (vs 2140€),
- La prime de déménagement de province vers l'IdF passe de 28000€ à **29000€**. **Dans le cas où les deux conjoints sont CLP, le montant versé passe à 33000€** (pas de majoration dans le projet initial),
- Les **frais de déménagement sont pris en charge** (vs 0 dans le projet initial),
- Octroi **d'un jour supplémentaire de déménagement** : soit 5 jours au lieu de 4.

► Retraite progressive

Les salariés **qui répondent aux conditions** prévues par les dispositions légales en vigueur pour une retraite progressive via un aménagement de leur fin de carrière en percevant une partie de leur retraite tout en exerçant leur activité à temps partiel verront leur demande acceptée.

► RVP

- En cas de mobilité fonctionnelle : maintien de la RVP sur 24 mois calculée sur la base des **8 derniers trimestres** (vs 4 derniers dans le projet initial).
- **Pour les collègues dont l'agence est regroupée sur une nouvelle agence : maintien de la RVP sur 12 mois sur la base de la moyenne des 8 derniers trimestres.**

► IRC

- **Neutralisation de l'IRC sur 9 mois (3 mois avant le transfert et 6 mois après).**

► Temps partiel

- LCL s'engage à ne pas remettre en question la durée indéterminée des avenants à temps partiel pour les collaborateurs qui feraient l'objet d'une réaffectation dans le cadre de ce projet.

Si, sur le projet LCL Nouvelle génération, la loi ne nous permet que de formuler un avis, la CFDT a forcé la Direction à acter de ne procéder à aucun licenciement même si elle ne donne aucune garantie quant à la nature et la localisation des postes sur lesquels elle assure repositionner tous les salariés impactés.

Les équipes CFDT restent à votre écoute



N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus de proximité pour toute étude de vos droits et pour toutes difficultés rencontrées dans le cadre de votre reclassement (distance géographique notamment).



CFDT DELEGATION NATIONALE - Imm. Garonne - 2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
01.42.95.11.80 BC 401-07 Outlook : cfdt_delegation-nationale@lcl.fr Site : cfdt-lcl.org
Mail : cfdt.lcl.dn@gmail.com